

Saint Pierre sur Orthe.



465000

465500

projet de plantation forestière.

Echelle 1/5000





projet de plantation forestière.

N° Parcage : 072011469
 Nom : HARRICOT
 Prénom : ALAIN
 Commune : SILLE LE GUILLAUME

Commune(s) concerné(e) par cette photographie :
 Le grez, Sille-le-guillaume

Liste des lots représentés sur la photographie :

N° lot	Surface graphique (ha)	Observations
1	6,01	
2	2,82	

Les lots représentés sur ce document relèvent de votre déclaration 2010
 Le présent document doit être agrafé à votre registre parcellaire graphique.
 Les données numériques correspondantes seront transmises à la DDAF.
 En signant ce document, vous confirmez le contour et la surface des lots que vous déclarez.

Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire ou d'un associé en cas de GAEC.

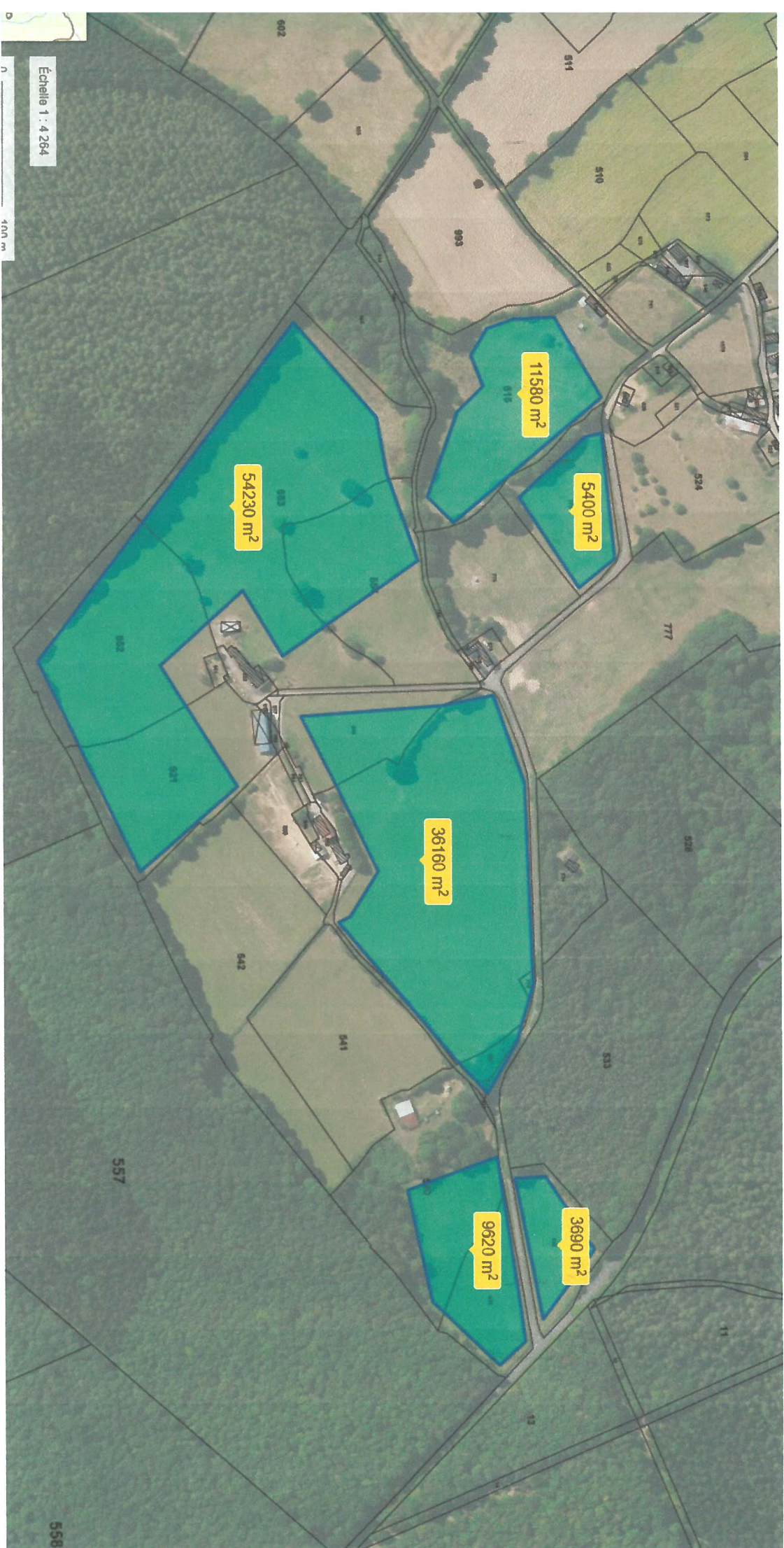
En cas de GAEC, signature des autres associés.

Document édité le 11/05/2010



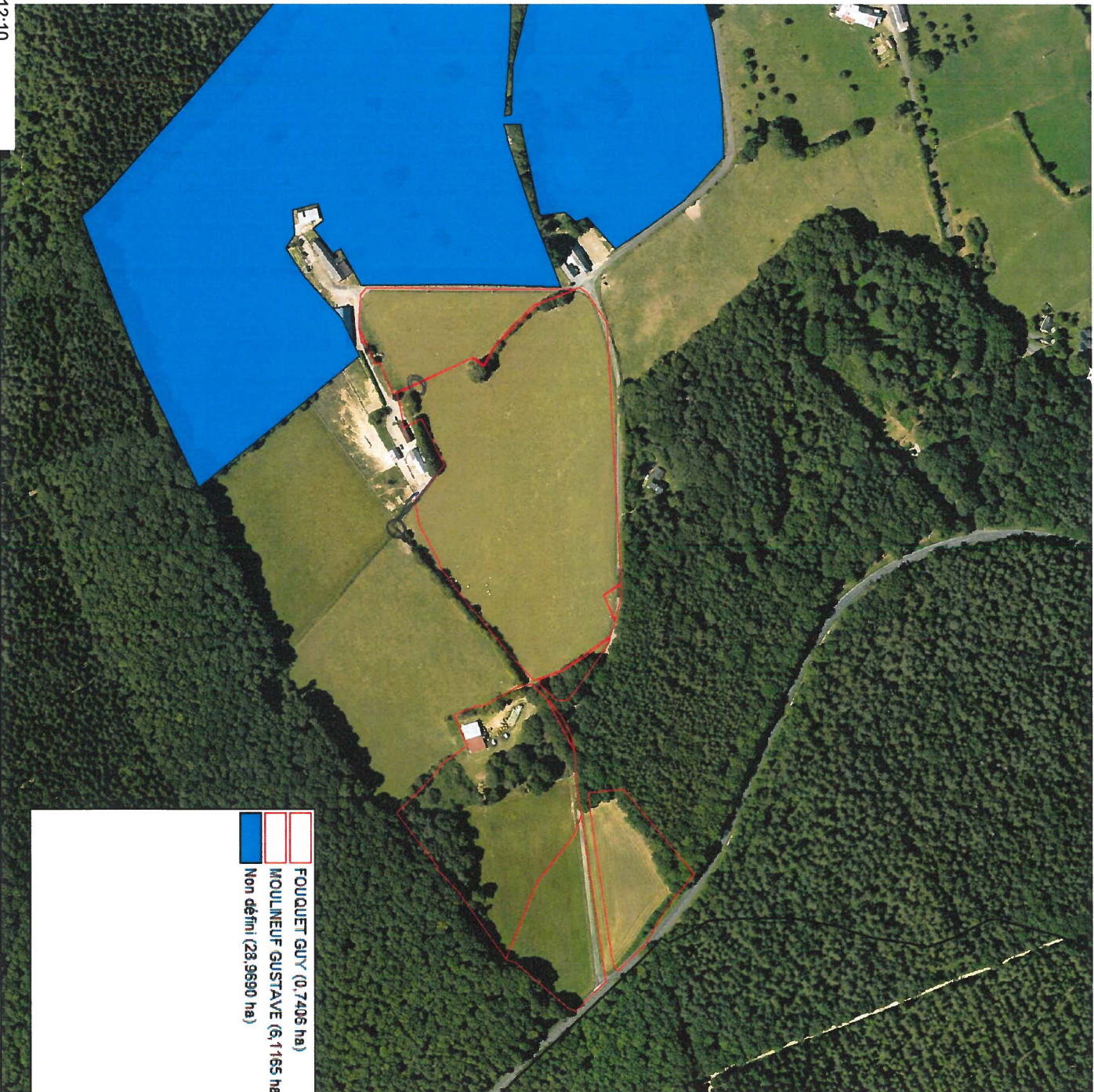
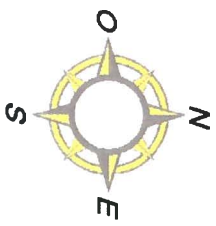
Planche : 3 sur 3

Commune de Saint - Pierre - sur - Orlle Steyenne - 53.





Commune de Silli de Guillaume - 72.



-  FOUQUET GUY (0,7406 ha)
-  MOULINEUF GUSTAVE (6,1165 ha)
-  Non défini (28,9690 ha)



75.0 m Projet Le Bois d'orthes 1/4 530

COMMUNE

CADASTRE

Octobre 1975

Communes à cadastre rénové (1) non rénové (1)

Cachet du service d'origine :

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

Pour le 1^{er} janvier de l'année 19__

M.

est inscrit à la matrice cadastrale sous le n° (1) et au folio (1) pour les flots de propriété ou les parcelles désignées ci-après :

Références administratives

DÉPT	DIR.	COMMUNE	CLÉ

N° d'ordre ou registre de constatation des droits :

PROPRIÉTÉS BÂTIES

CODES	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS					Identif. du local						NATURE DU LOCAL	Affectation	Caté-gorie	Lettre indi-cative	ÉVALUATION		
	Fl. de la (1)	Section	N° du plan	Code et lettres indicat. (4)	Adresse de l'immeuble Nature et nom de la voie ou lieu dit (5)	N° de voie	Bâtiment	Escalier	Niveau	Local	N° d'ordre					Contenance	Revenu	Code ou nature de l'exonération (6)
	A		70		de Près des Bœuleux							1 ha 52 a	3		F			
			71		de Près des Bœuleux							1 ha 55 a	3		Mme GODEMER			
			72		de Ecaulles							94 a 52	3		94 80 a 88			
			73		de Tailles							1 ha 95 a 84	2					
			74		de Chataigniers							17 a 24	2		Haricot			
			79		de Parc							2 ha 96 a 88	2					
	A		69		de Près de Villaine							4 ha 06 a 29	3		M R Lammay			
			75		de Chataigniers							4 a 68	2					
			76		de Tailles							1 ha 08 a 51	2					
			77		de Ecaulles							4 a 55	1		9 ha	96 a 28		
			78		de Ecaulles							1 ha 16 a 92	3		9 ha	34 a 65		
			42		Place de la Gene							0 a 50						

- (1) Rayer la mention inutile.
- (2) Sont signalées, par une croix, les propriétés inscrites au Livre foncier (départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle) ou au Fichier Immobilier (autres départements).
- (3) Sont signalées, par « M » un bien propre du mari, par « E » un bien propre de l'épouse, par « C » un bien de communauté.
- (4) Éléments d'identification des constructions sur le domaine public, des constructions souterraines, des chutes d'eau ou barrages, et des voies ferrées dont le sol ne forme pas parcelle.
- (5) Ainsi que le numéro du lot et de la quote-part dans la propriété du sol, lorsqu'il a été établi un état descriptif de division.
- (6) Sont signalées, par les lettres « R » ou « RE », les locaux soumis à la réglementation des loyers dédicée par la loi du 1^{er} septembre 1948 modifiée, lorsqu'ils sont imposés sur la base du loyer réel majoré.

69 40 a 89

Revenu total imposé

Silli de Guillaume
Section A

69

100000

70

71

73

72

74

77

LES CHATAIGNIERS
76

78

75

79

82

83

80

81

84

LA VENTE

86

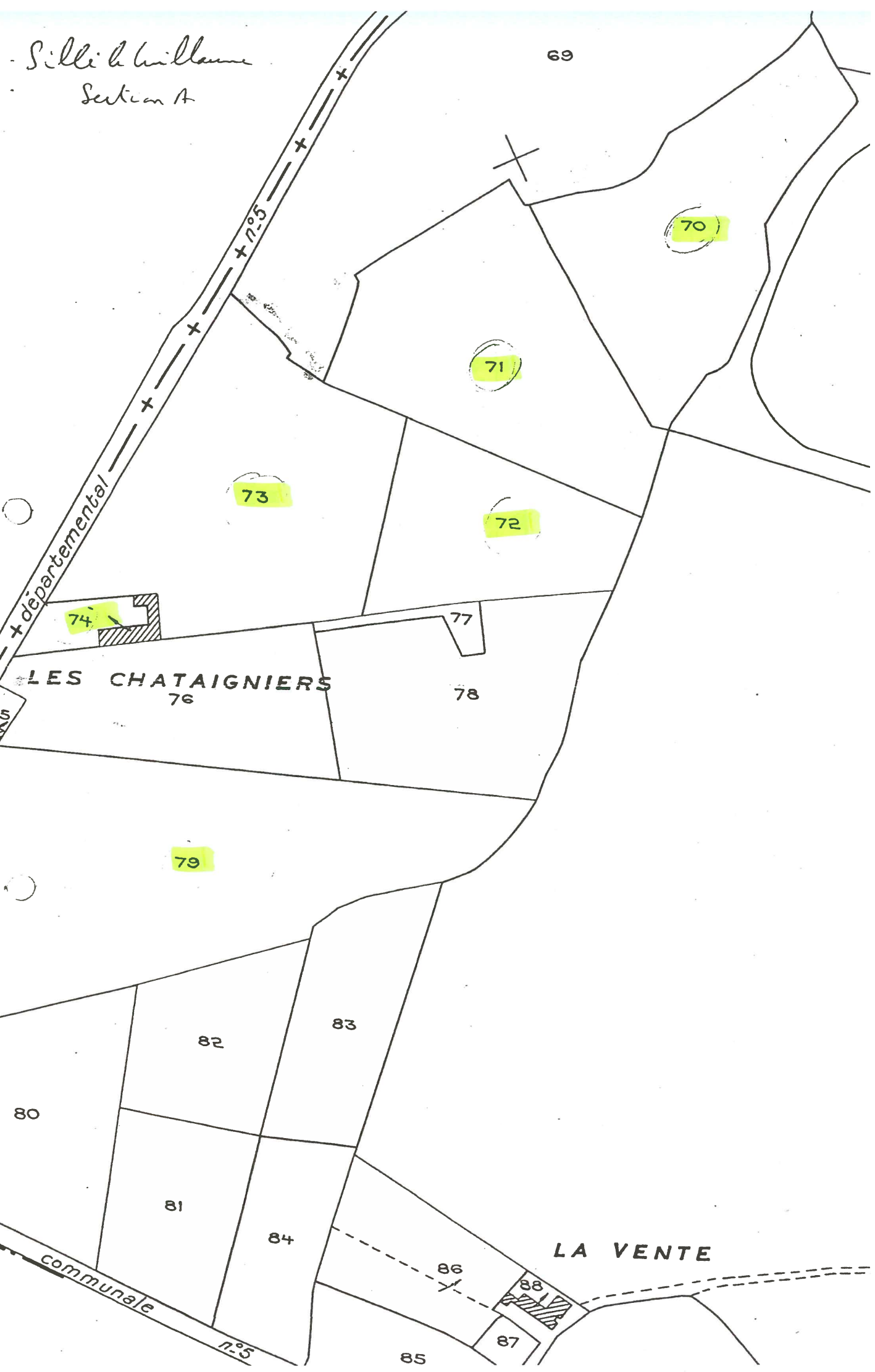
88

85

87

communale

n°5



MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFP)

Commune : 53249
Saint-Pierre-sur-Orthe

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

Par

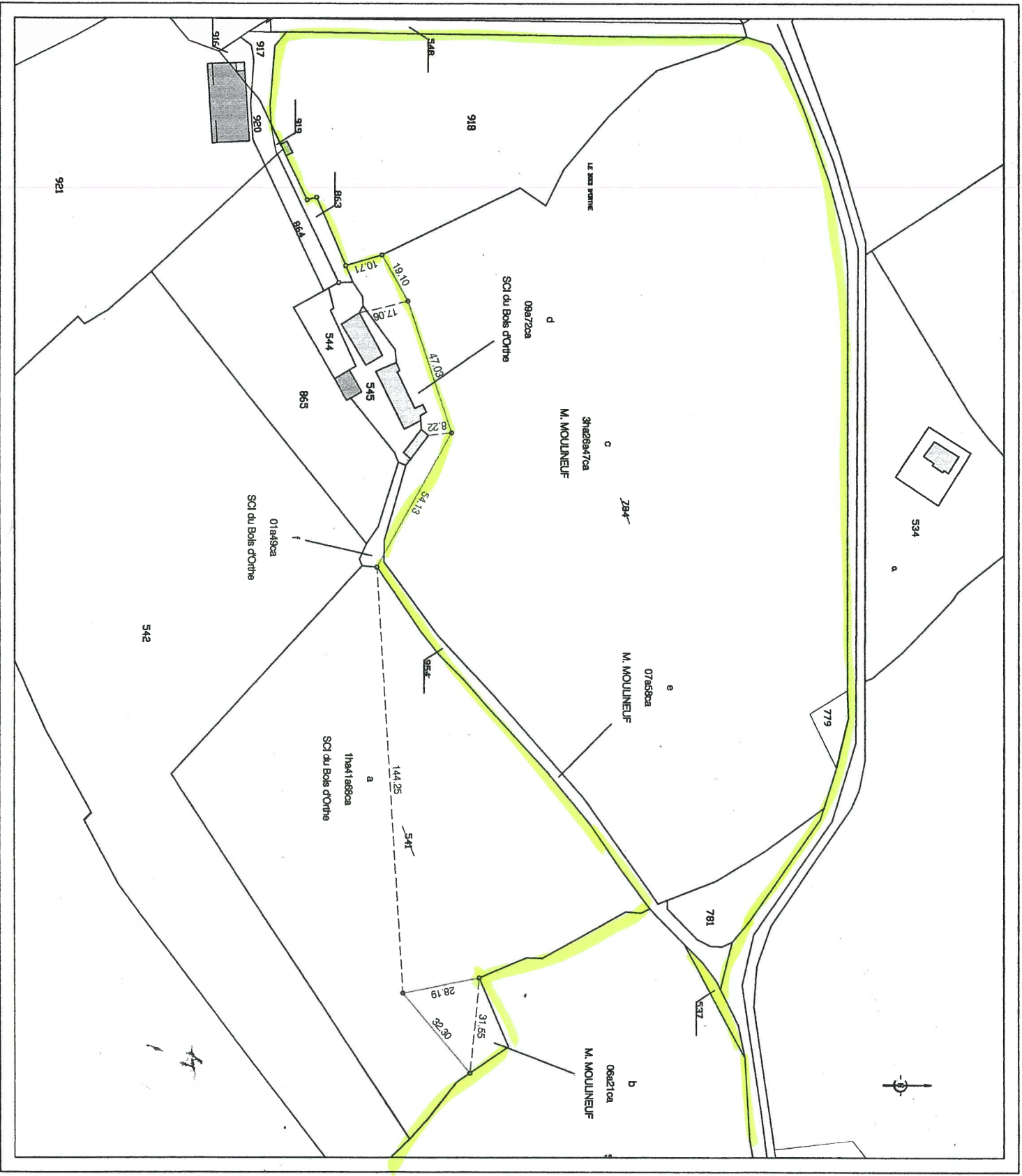
Section : C4
Feuille(s) : 04
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 24/04/2013

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A- D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau-arpenteur
B- En conformité d'un planimètre géométrique
C- D'après un plan d'arpentage ou de bornage dont copie est déposée au bureau-arpenteur par M. _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463
A _____ le _____

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
M. Jean de SALABERRY
à : _____
Date : 29/06/2016
Signature :

(1) Régler les mentions légales. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une expertise (plan relevé) par voie de mise à jour, dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le planimètre.
(2) Cas de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou architecte relevé du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités des signataires et ses différents propriétaires (mandataires, avoués représentant quels de l'avoué approprié).



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE (249)

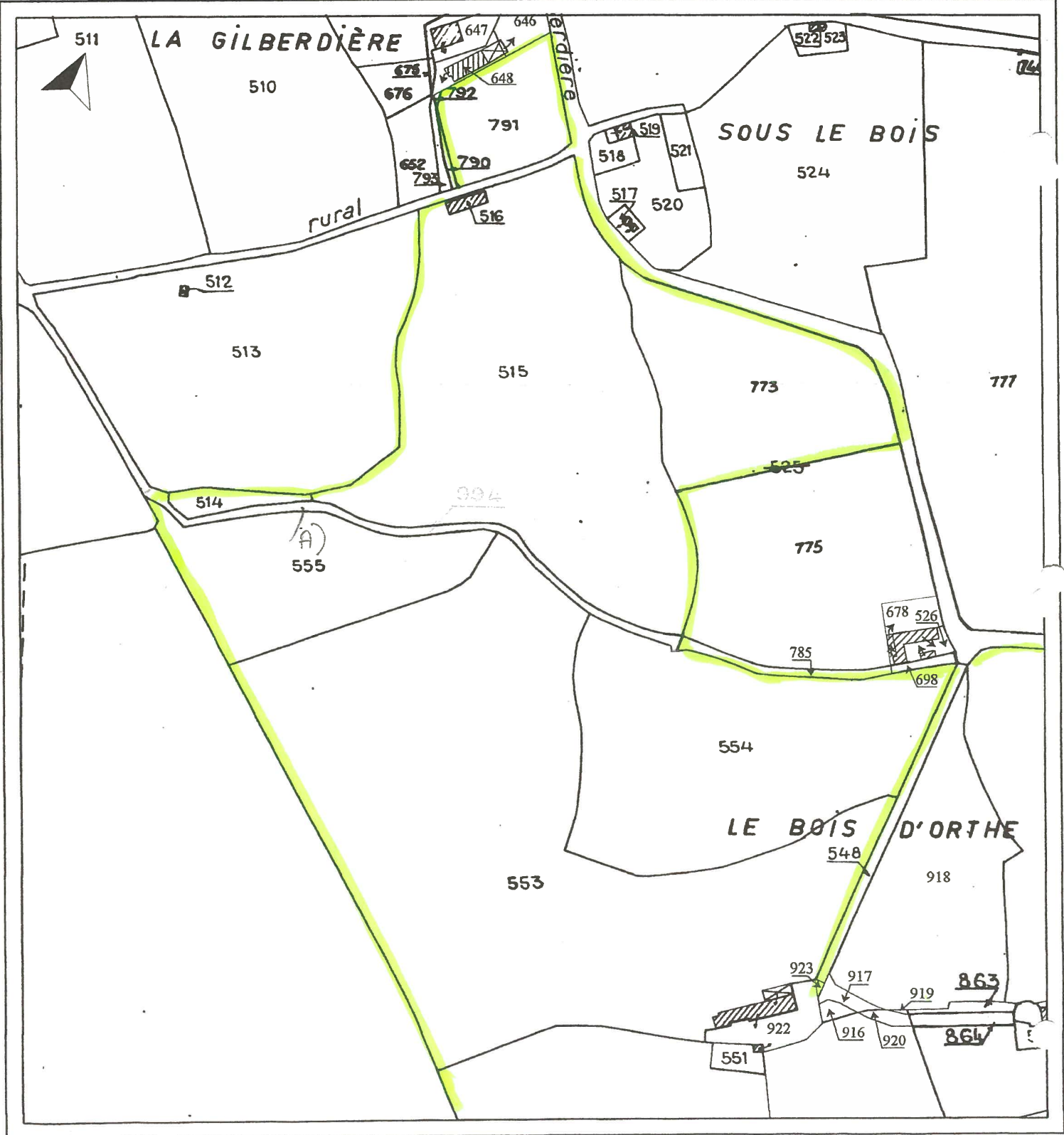
Section : 0C04
Qualité du plan : 2
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/2500
Date de l'édition : 04-09-2009
Support numéroté

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 507 R
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine : _____

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 21/10/09 par M ZUBER-MAILLARD géomètre à EVRON
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A EVRON Le _____
628/10/2009

Document d'arpentage dressé par M ZUBER-MAILLARD à 18 Bis, rue de l'image à 53000 EVRON date : 21-10-09 Tél : 02 43 01 61 05 Signature : _____ Fax : 02 43 01 74 99
ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
d'inscription : 1995 B 200003

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant)



CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DE

(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE							
SECTION	N° DE PLAN	CONTENANCE ha	4	SECTION	N° DE PLAN	Designation provisoire (1)	NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE	N° DE LOT DE LOTISSEMENT	CONTENANCE ha	10	CALCULS AUXILIAIRES ET COMPENSATIONS DES RÉSULTATS
1	2	3	a	5	6	7	8	9	a	ca	11
C	DD			C	994	A	H. HARIOT Adia		10 ha		Superficie Snaphigus

Ville de Gournelle
Abelard de D. Lison

384/83
200/200
384/83
384/83
384/83

Superficie Snaphigus

Département :
MAYENNE

Commune :
SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE

Section : C
Feuille : 000 C 04

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 10/05/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LAVAL
cite administrative 60 rue Mac Donald
53008
53008 LAVAL Cedex
tél. 02-43-49-77-17 -fax
cdfif.laval@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

